

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Septembre 1873.

Chronique générale.

L'ARMÉE.

Le ministre de la guerre a notifié récemment aux généraux, aux colonels de cavalerie et aux intendants militaires les dispositions arrêtées pour la formation des quatorze régiments de cavalerie dont la création a été décidée par le décret du 28 septembre 1872.

Ces quatorze régiments se divisent de la manière suivante :

Régiments de dragons numérotés 21, 22, 23, 24, 25 et 26.

6 régiments de chasseurs numérotés 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

2 régiments de hussards numérotés 41 et 42.

Les 21^e, 22^e et 23^e dragons seront formés, à raison de quatre escadrons par régiment, avec les douze escadrons de cuirassiers détachés des douze régiments de cette arme.

Les 15^e et 17^e chasseurs recevront chacun quatre escadrons des régiments de même arme. Le 16^e recevra deux escadrons de chasseurs et deux escadrons de hussards ; le 20^e trois escadrons de chasseurs et un escadron de hussards. Les 18^e et 19^e seront formés chacun avec quatre escadrons de dragons, sur les huit escadrons qui n'ont pu être employés à la formation des nouveaux régiments de cette dernière arme.

Le 41^e hussards recevra un escadron de chasseurs et trois escadrons de hussards. Le 42^e sera formé de quatre escadrons de hussards.

Tous les escadrons qui concourront à la formation des nouveaux régiments amèneront leurs chevaux harnachés, à l'exception toutefois des huit escadrons de dragons qui doivent former les 18 et 19^e régiments de chasseurs. Ces huit escadrons enverront leurs hommes démontés, et les chevaux des deux nouveaux régiments seront fournis par des prélèvements opérés sur les régiments de cavalerie légère dont les effectifs en chevaux sont plus élevés que ceux des régiments de cavalerie de ligne.

Par suite de la formation des nouveaux régiments, les anciens se trouvent tous réduits à cinq escadrons. Ces cinq escadrons seront numérotés à nouveau dans l'ordre de leurs numéros actuels.

Le numérotage des escadrons dans les nouveaux régiments se fera dans l'ordre des numéros des régiments qui auront concouru à leur formation, et dans les nouveaux régiments où il se trouve des escadrons de chasseurs et de hussards, en donnant la priorité aux chasseurs.

Les cinquante-six escadrons qui entreront dans la formation des quatorze nouveaux régiments seront désignés par la voie du sort, en présence des commandants d'escadron.

Les nouveaux régiments seront constitués dans les localités où ils doivent tenir garnison, d'après le tableau qui a été annexé au travail de réorganisation de l'armée.

Telles sont les principales dispositions prises par le ministre de la guerre pour la formation des nouveaux régiments de cavalerie et qui recevront leur application aussitôt que l'état-major de chacun d'eux sera

constitué, ce qui aura lieu sous peu de jours.

*

Le XIX^e Siècle dit que la création en Algérie d'un grand camp permanent d'instruction est chose décidée. Un instant on avait eu l'intention de choisir les hauts plateaux pour son emplacement ; mais depuis, cette idée première a été modifiée, et la plaine de la Mitidja paraît définitivement adoptée.

L'autorité militaire y cherche donc une superficie de trois mille hectares, nécessaires à l'installation de vingt mille hommes, à la proximité d'une ligne de chemin de fer.

De cette façon, cette vaste agglomération d'hommes pourra facilement être entretenue de tous les objets de consommation. De plus, rien ne serait plus facile, à un moment donné, que de la diriger sur un port d'embarquement.

*

M. le maréchal de Mac-Mahon est venu mercredi à Paris, et a fait une visite d'une heure environ à son hôtel de la rue de Bel-lechasse.

Sa voiture s'est croisée dans les Champs-Élysées avec le coupé de M. Thiers.

Le Passé et le Présent ont, du reste, échangé un coup de chapeau rempli de la politesse la plus exagérée.

*

Un triste banquet a été offert par les officiers de la 2^e légion de la garde républicaine au colonel Grumelin, à l'occasion de la dissolution de la légion.

On n'a pas été bien gai, et cela se comprend.

Le dernier toast a été porté à la France ; puis on s'est séparé en se promettant de se retrouver ensemble une fois tous les ans.

*

Une centaine de voitures armoriées stationnaient mardi à la porte de la petite église Saint-Pierre de Chaillot, à l'occasion du mariage de M. le vicomte Léo de Turenne avec M^{lle} de Fitz-James.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M^{sr} Rousselet, évêque de Séz.

Parmi les assistants, nous avons aperçu, au premier rang du chœur, M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, M^{me} de Lamoricière et M^{re} Chigi, noncé du pape.

Plusieurs artistes se sont fait entendre : M^{me} Miolan-Carvalho a chanté l'*Ave Maria* de Gounod, et M. Bertringer, maître de chapelle, le *Pater noster* de Niedermayer. Citons également MM. Miquel et Auguez, de l'Opéra, ainsi que MM. Mauhin, violoniste, et Gillette, harpiste.

L'orgue était tenu par M. Rocques, l'auteur de la *Rosière d'ici*.

*

Le *Figaro* a fait ces jours-ci le portrait en pied du « prince rouge », le protecteur de M. Renan. Nous en extrayons le passage suivant :

« Un de ses grands chagrins, aussi bien comme libre-penseur que comme prince économe, c'était la dévotion de la princesse Clotilde. La dépense de la chapelle le faisait entrer en de véritables fureurs.

« — Quand on veut boire du vin blanc à deux francs la bouteille, on se le paie !... s'écria-t-il un jour en voyant le compte de l'aumônier.

» Il essaya, par de petites persécutions, d'empêcher la princesse de remplir ses devoirs religieux. Il fit notamment lapisser des portraits d'actrices bien connues de lui le salon qui précédait la chapelle du Palais-Royal. La princesse était si recueillie qu'elle ne s'en aperçut jamais.

» A ce propos, nous nous rappelons une anecdote qui nous a été racontée il y a quelques années.

» Lorsque l'aumônier de la chapelle du Palais-Royal fut nommé, il alla se présenter au prince qui le reçut assez mal, et qui lui dit entre autres choses : « Vous pourrez dire » votre messe quand vous voudrez, avant » ou après votre déjeuner, quand cela vous » fera plaisir. »

*

Sait-on bien ce qu'il y a d'or en circulation dans le monde entier ? Le *Rappel* va nous l'apprendre :

« Des monceaux énormes, sans doute ; car c'est le mobile et le nerf de tout ce qui se passe ici-bas : de la paix et de la guerre, du commerce et de l'ambition, du crime et souvent de la vertu.

» Tout cela tient bien de la place dans l'existence de l'humanité ; mais cela en tiendrait peu, fondu en un seul lingot ; car, d'après les données les plus positives, on calcule qu'un espace de 7 mètres 90 centimètres carrés de superficie, sur 5 mètres 20 centimètres de haut, contiendrait tout l'or monnayé actuellement en circulation chez tous les peuples de la terre. »

*

Le comité d'artillerie vient, paraît-il, de recevoir le modèle d'une nouvelle invention qui, si elle réussit, est appelée à faire toute une révolution. Il s'agit d'une machine locomobile remplaçant les attelages des pièces, et organisée de façon à rouler aussi bien en pays de montagne qu'en pays de plaine. Cette machine est revêtue d'un blindage la mettant à l'abri des projectiles ; elle contiendrait le caisson, qui serait ainsi supprimé. Il est inutile d'énumérer tous les avantages qui résulteraient d'une telle innovation.

On assure que les premiers essais ont donné des résultats satisfaisants, et qu'on doit les continuer à Tarbes.

LES ÉLECTIONS.

On lit dans la *Gazette de France* :

Toute la liste des radicaux est passée.

« La République sera conservatrice ou elle ne sera pas, » disait M. Thiers.

En trompant les conservateurs, M. Thiers avait pu faire l'épreuve de sa maxime. Les faits établissent que la République en France ne peut être que radicale.

Les élections du 27 avril avaient mis en lumière cette vérité ; la République sera radicale ou elle ne sera pas ; les élections du 12 octobre confirment la démonstration du 27 avril.

Quand on dira au peuple : Faites la République, il ira aux républicains, c'est-à-dire aux socialistes et aux radicaux.

Tant que M. de Rémusat a été combattu par MM. Gambetta et Ranc, il a échoué. Le jour où la *République française* l'a placé sous son patronage, et lui a fait la charité dédaigneuse des voix de la démagogie, le jour surtout où M. Raspail, pour appuyer cette

protection par un acte, s'est démis en sa faveur, M. de Rémusat a réussi.

Il est donc avéré que les républicains modérés ne peuvent fonder la République qu'en se livrant aux radicaux et en livrant, par conséquent, la France au radicalisme.

Voilà ce qui ressort de l'expérience tentée par les thieristes.

Les républicains ne peuvent plus dire qu'ils combattront le radicalisme : ils lui appartiennent. Les modérés se sont mis au service du parti rouge ; ils se sont engagés à le servir, à voter la forme de gouvernement qu'il désire.

Peut-on espérer que les thieristes ouvriront les yeux et comprendront où les mène la politique de M. Thiers ?

Nous le souhaitons plus que nous ne l'espérons. On s'arrête difficilement sur la pente où ils se trouvent. Ils sentiront toute l'étendue de leur faute quand la France sera de nouveau livrée aux Félix Pyat et aux Vermesch. Ils diront alors : Nous ne voulions pas aller jusque-là, tout comme M. Thiers, renversant Louis-Philippe, disait qu'il comptait s'arrêter à la régence ; de même que plus tard, après avoir mené la campagne en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte, il disait qu'il n'avait pas voulu faire l'empire.

Pour les esprits que la passion n'aveugle pas, la situation est plus grave qu'au 24 mai. A cette époque, le parti républicain conservateur, qui venait d'être battu par le parti radical, avait eu du moins le mérite de lui tenir tête. Il avait bien engagé sa ligne en demandant le concours des hommes de la gauche.

Cependant il pouvait dire que s'il s'était avancé jusqu'à MM. Carnot, Arago, Langlois, c'était pour attaquer et vaincre plus sûrement les radicaux : il faisait valoir cette considération.

Aujourd'hui, ce n'est plus avec la gauche qu'il s'est allié, c'est avec l'extrême-gauche. Il ne parle plus de combattre les radicaux, les socialistes, il accepte d'être leur client et le représentant de leurs électeurs.

M. de Rémusat n'est plus Rémusat-Carnot, comme au 27 avril, il est devenu Rémusat-Raspail.

Le 27 avril, la *République française* disait : il faut vaincre M. de Rémusat pour faire triompher le radicalisme.

Aujourd'hui elle dit que pour que le radicalisme arrive sûrement, il faut faire réussir M. de Rémusat.

Il ressort de là qu'au 27 avril, le parti conservateur, qui comptait diverses nuances et se partageait en républicains modérés et monarchistes, a définitivement perdu les républicains modérés, passés à l'état d'ilotes dans le camp radical et au service de ce parti.

C'est là un événement considérable, nous le répétons, et qui fait courir à l'ordre de plus graves dangers que la Commune ; car, au 18 mars, tous les conservateurs s'entendaient pour combattre les radicaux ; mais aujourd'hui l'ennemi est entré dans la place. Il a fait les républicains modérés ses prisonniers ; en tout cas, il a neutralisé leur action ; l'on peut voir, en effet, que les organes thieristes n'attaquent jamais le radicalisme ni les radicaux ; ils tournent toute leur ardeur contre les monarchistes : c'est contre les conservateurs monarchistes qu'ils excitent l'opinion.

Il est possible que, chez M. Thiers, on se réjouisse du bon tour qu'on vient de jouer aux conservateurs, en s'alliant à M. Raspail et en adoptant le patronage de M. Gambetta. Mais si l'on commande les violons à l'hôtel

Bagrations, on peut être sûr qu'on danse au Crapeaud volant.

C'est la France, malheureusement, qui paiera toutes ces fêtes, et elle les paiera cher.

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1^{er} Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION
DUC D'AUMALE.

Audience du mercredi 15 octobre.

(Suite.)

M. le président. — Avez-vous contrarié la construction du chemin de fer entre Remilly et Pont-à-Mousson ?

M. le maréchal Bazaine. — Je ne sais trop à quelle époque on m'a annoncé cette construction ; j'ai dirigé contre elle deux expéditions, mais c'était beaucoup trop loin ; on ne pouvait que détruire quelques rails, ce qui était sans grand effet.

D. Le 25 au soir, vous avez donné un ordre de marche qui devait être exécuté le 26 au matin.

Le greffier donne lecture de cet ordre.

D. Vous donniez des instructions complètes pour l'organisation des bagages, vous sembliez avoir Sainte-Barbe pour objectif, vous ajoutiez une division à la garnison de Metz, ce qui complétait vos dispositions, n'avez-vous pas 130,000 combattants ?

R. Non, monsieur, nous n'avons jamais eu ce chiffre ; nous n'avons eu effectivement que 100,000 hommes au maximum.

D. Cependant il y avait 150,000 rationnaires.

R. Oui, mais M. le président sait que le tiers au moins de l'effectif est toujours absent ou indisponible.

D. Ce jour-là, l'armée du prince Frédéric-Charles était portée à 220,000 hommes avec 632 bouches à feu ; vous deviez savoir que cette armée occupait fortement la rive gauche et plus faiblement la rive droite. Quel était votre plan ?

R. D'arriver à la nuit à Sainte-Barbe et de là me diriger vers Thionville le lendemain matin.

D. Comment n'emmeniez-vous pas alors d'équipage de pont ; il n'y a qu'un pont à Thionville, c'était trop peu.

R. Je n'ai pas donné l'ordre de ne pas l'emmenier, mais je ne croyais pas en avoir besoin : je croyais bien en cas de réussite m'emparer des ponts de l'ennemi et m'en servir.

D. N'avez-vous pas fait dire à la garde et à la réserve de l'artillerie de rester sur la rive gauche ?

R. C'était pour éviter l'encombrement ; ces troupes auraient filé par les hauteurs qui se trouvent sur la rive gauche.

D. Vous n'avez pas manifesté devant quelque officier l'intention de ne pas vous mettre en marche ?

R. Non, monsieur.

D. Vos ordres ont été exécutés avec ardeur ; les troupes avaient déjà occupé Noisseville ; vous avez donné l'ordre de rentrer sous la ville : pourquoi ?

R. Notre mouvement offensif a fait reconnaître que l'ennemi n'était pas en force sur la rive droite ; j'ai craint qu'il n'attaquât la ville sur la rive gauche.

D. Etiez-vous donc inquiet pour la ville ?

R. Les travaux que nous avons faits auraient pu servir d'approches et mettre l'ennemi sous les forts.

D. Le général Soleille ne vous a-t-il pas prévenu qu'il n'y avait qu'un jour de munitions ?

R. Pas à ce moment.

D. Le général Coffinières vous a-t-il dit que la ville ne pourrait résister que peu de jours ?

R. Non, monsieur : il m'a témoigné le désir de voir l'armée rester sous Metz plus longtemps, mais c'était une opinion qui ne pouvait avoir d'effet sur moi ; ce qui m'a déterminé, c'est le mauvais temps et la croyance qu'il n'y avait pas d'urgence ; je n'avais pas connaissance de ce qui se passait à l'extérieur.

D. Mes questions reposent sur le procès-verbal du conseil tenu à Grimont.

R. J'ai fait alors ce qui n'avait point été fait, j'ai réuni le chef du génie, celui de l'artillerie, ceux des différents corps, et j'ai pris leur avis.

D. N'avez-vous pas exprimé à l'Empereur votre avis sur l'importance de la ville de Metz ?

R. L'Empereur le savait fort bien, ainsi que le constate une dépêche du 9 août.

D. Cette résolution de rester sous Metz devait être cependant une sorte de pis-aller ; si plus tard cette opinion est devenue plus énergiquement implantée dans votre esprit, n'auriez-vous pas dû prévenir l'empereur et le maréchal de Mac-Mahon ?

R. Ils savaient bien que si je rencontrais trop d'obstacles, je resterais dans le camp retranché ; je ne devais d'ailleurs aller dans aucun cas à Châlons ; je devais prendre une nouvelle base d'opérations sur la Meuse ; je ne devais pas la franchir.

D. Cependant l'Empereur avait fait faire de grands préparatifs pour recevoir une armée.

R. C'était avant de connaître les résultats de la journée du 16, et peut-être avait-il l'arrière-pensée que nous ne pourrions nous maintenir sur la Meuse.

D. La réunion du 26 août n'aurait-elle pas été placée préférablement avant le commencement de votre opération ?

R. C'est le mauvais temps qui m'a déterminé à la former.

D. Pour bien consulter vos lieutenants, n'auriez-vous pas pu leur signaler l'hypothèse d'une marche probable du maréchal de Mac-Mahon ?

R. Je ne la leur ai pas dissimulée ; le procès-verbal n'a rien d'authentique, il a été dressé sans que je le sache ; la délibération n'a pas été suivie dans l'ordre qu'il indique. D'ailleurs, une simple hypothèse ne pouvait produire d'effet sérieux.

D. Le 29 août, n'avez-vous pas reçu une dépêche du colonel Turnier, vous prévenant que le maréchal de Mac-Mahon allait être à Stenay, et de vous tenir prêt à marcher au bruit du canon ? Est-ce cette dépêche qui vous a fait donner des ordres, afin de vous mettre en mouvement ?

R. Oui, monsieur.

D. Pourquoi avez-vous contremandé ces ordres le 30 ?

R. Peut-être pour des mesures d'administration, peut-être pour donner le change à l'ennemi, je ne puis me rappeler au juste.

D. Le 29 août, vous demandiez au général Soleille la situation des munitions qui se trouvaient à Thionville et à Toul ; dans quel but ?

R. Les conséquences d'une bataille pouvaient me rejeter vers Thionville ; j'avais donc besoin d'être renseigné sur les ressources que j'y trouverais.

D. Ne faisiez-vous pas ainsi dissiper les vivres de réserve ?

R. Certainement non, j'avais donné les ordres les plus sévères à ce sujet.

D. Le même jour, 30, la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, du 22, vous est arrivée ; l'émissaire qui la portait ne vous a-t-il pas donné des renseignements sur la marche du maréchal de Mac-Mahon, sur celle de l'armée ennemie, sur le péril de la situation ?

R. Je n'ai pu y attacher grande importance, le fait a d'ailleurs prouvé qu'il était dans l'erreur à ce moment.

D. N'avez-vous pas jugé utile de faire connaître à vos lieutenants les dépêches du général Ducrot et du maréchal de Mac-Mahon que vous veniez de recevoir ?

R. Je les leur ai communiquées, le 31 au matin, sur le plateau ; je leur ai dit : vous voyez combien la situation est grave ; il faut faire tous nos efforts pour réussir.

D. Pourquoi avez-vous répété, le 31, votre mouvement du 26 ?

R. Parce que nos troupes connaissaient bien le terrain et que je croyais devoir opérer plutôt sur la rive droite que sur la rive gauche, afin de dégager celle-ci.

D. Le mouvement offensif n'a commencé qu'entre quatre et cinq heures ; pourquoi si tard ?

R. Le règlement le prescrit.

D. Oui, mais pour les mouvements de marche, non pour ceux de bataille. — Le 1^{er} septembre, vous avez donné l'ordre confidentiel aux commandants de corps d'armée de voir, d'après les mouvements de l'ennemi, s'il était possible d'occuper Sainte-Barbe, et, dans le cas où l'on ne pourrait pas réussir, de se maintenir dans les positions pour revenir ensuite sous le fort Saint-Julien ; quelle était la portée de cet ordre ?

R. D'essayer de prendre l'offensive, et de revenir sous Metz si nous ne pouvions réussir.

D. Pensez-vous qu'on aurait pu empêcher de reprendre Cerny pendant la nuit ?

R. Oui, avec un peu de vigilance.

D. Ne pensez-vous pas qu'on aurait pu profiter de la journée pour agrandir le cercle formé par l'ennemi ?

R. Non, monsieur.

D. Si l'attaque avait commencé plus tôt, n'auriez-vous pas pu atteindre le but que vous vous proposiez ?

R. Nous allions l'atteindre au moment où l'aile droite a commencé son mouvement de retraite.

D. Par un décret du 7 août, la place de Metz a été mise en état de siège ; le général Coffinières en a été nommé commandant ; la place est restée dans votre arrondissement militaire.

Pendant les premiers jours du commandement en chef, avez-vous pris les premières mesures et donné les ordres généraux ?

R. Je n'ai pu m'en occuper jusqu'au 17. D'ailleurs, le major-général avait donné des ordres et le général Coffinières s'occupait des mesures à prendre ; du reste, je ne reconnais pas que le règlement m'imposât de m'occuper immédiatement de la place.

D. Mais plus tard, quand vous avez compris l'importance de Metz ?

R. J'ai fait ce que le règlement me prescrivait ; j'ai donné ordre que la division Castagny restât dans la place, que la garde nationale fût armée. Le 23, j'ai ordonné au général Soleille de mettre en état d'armement les forts et la place.

D. Avez-vous fait former le conseil de défense ?

R. Non, monsieur, c'était au général Coffinières à le faire ; jusqu'au 1^{er} septembre, je n'ai commandé la place qu'occasionnellement.

D. Avez-vous donné des ordres pour faire sortir les étrangers ?

R. Je les ai donnés, mais ils ont été exécutés avec négligence.

D. Avez-vous donné l'ordre de faire les approvisionnements de défense ?

R. L'ordre a été donné ; on s'est adressé au ministère de la guerre, des lettres au dossier le constatent.

D. Avez-vous fait dresser l'état des approvisionnements qui se trouvaient dans Metz ?

R. J'en ai causé avec les intendants, avec le général Coffinières, et j'ai donné des ordres dans ce sens ; tous les corps ne tiraient pas leurs approvisionnements de la place de Metz.

D. Ce n'en était pas moins aux dépens de la place ?

R. On ne connaissait pas au juste les ressources qui se trouvaient dans la ville, et j'ai toujours recommandé de distinguer les intérêts de la ville de ceux de l'armée.

D. La présence de 150,000 rationnaires réduisait les ressources de la ville de Metz. Avez-vous calculé de combien ?

R. Non, monsieur.

D. Avez-vous fait sortir les bouches inutiles ?

R. On avait laissé entrer 25,000 paysans ; il a été impossible de les faire sortir.

D. Avez-vous fait rationner la ville et l'armée ?

R. J'ai pris les mesures à cet effet pour l'armée ; quant à la ville, j'ai donné des ordres au général Coffinières, c'était à lui de les faire exécuter, je ne voulais pas empiéter sur son autorité.

D. N'auriez-vous pu, au moyen de votre cavalerie, faire opérer dans la vallée pour réunir des approvisionnements ?

R. La cavalerie n'aurait pu opérer sans éprouver des pertes considérables ; je dois ajouter que j'ai donné du 23 au 27 des instructions pour ramasser tous les vivres qui se trouveraient dans les villages environnants.

La séance est suspendue à deux heures dix minutes.

La séance est reprise à deux heures cinquante minutes.

D. L'art. 244 sur le service des places indique que le général en chef doit veiller dans une ville comprise dans son arrondissement à l'exécution des prescriptions du règlement. Ceci est une simple observation générale ; j'en ai une autre à vous adresser sur le nombre des combattants à la date du 26 août ; j'ai une situation dressée par vos ordres le 11 octobre 1870, d'après laquelle les combattants auraient été au nombre de 124,981, soit environ 125,000 ; or, vous indiquiez seulement tout à l'heure un effectif de 90,000 hommes.

R. Le chiffre de 124,981 comprenait encore des non-valeurs, au moins un cinquième, les ordonnances, les conducteurs de bagages, etc.

D. Comment et quel jour avez-vous connu la capitulation de Sedan et toute l'étendue du désastre ?

R. Le 2 octobre, M. Lefort m'a parlé de la bataille de Beaumont et m'a donné quelques détails sur la journée de Sedan.

D. Vous connaissiez mieux que personne l'état de l'armée française ; vous saviez qu'en déduisant du total des forces qui se trouvaient sous vos ordres et celles qui se trouvaient sous ceux du maréchal de Mac-Mahon, la France n'avait plus que 15 ré-

giments d'infanterie et 8 de cavalerie, qu'on ne pouvait ajouter que des corps formés dans les dépôts et la garde nationale mobile non encore organisée. Vous ne deviez donc compter être secouru que dans un temps très-éloigné ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous avez posé dans votre livre ce principe : qu'une armée investie ne pouvait se dégager que si une armée de secours force l'ennemi à replier ses deux ailes pour lui faire face. Je n'ai pas à discuter cette théorie, ni la façon dont vous avez limité la tâche de l'armée du Rhin. Mais, d'après votre propre opinion, ne deviez-vous pas, après Sedan, faire tous vos efforts pour augmenter le rayon d'action de votre armée ; quelles mesures avez-vous prises dans ce but ?

R. La première quinzaine de septembre a été très-mauvaise, et nous n'avons pu agir. Dans la seconde quinzaine, nous avons fait une série de petites opérations qui nous ont procuré des ressources importantes. Il ne faut pas oublier que nous avions toujours de 16 à 18,000 blessés à l'hôpital.

D. Pourquoi, après avoir resserré vos troupes dans un espace très-restreint, pourquoi n'avez-vous pas fait opérer par voie d'ensemble ?

R. J'ai cru préférable de laisser une certaine initiative aux chefs de corps.

D. Vous n'avez pas cru devoir porter vos lignes plus loin ?

R. Pour y trouver quelque avantage, il eût fallu aller jusqu'à Sainte-Barbe, et nous n'aurions pu nous y maintenir, parce que c'était trop éloigné.

D. Le 3 septembre vous avez ordonné l'usage de la viande de cheval, et cependant vous autorisiez la distribution du seigle et du blé comme fourrage.

R. Je l'ai fait sur la proposition des intendants ; il fallait bien nourrir les chevaux pour conserver de la viande aux troupes ; mais je suis revenu plus tard sur cet ordre.

D. Quel jour et comment avez-vous connu avec certitude les événements qui se sont passés à Paris à la suite de la bataille de Sedan ?

R. Le 12 septembre, par le commandant Samuel, qui avait été en parlementaire aux avant-postes.

D. N'est-ce pas par le capitaine Lejoindre, qui est arrivé le 11 ?

R. Je ne m'en souviens pas exactement.

D. N'avez-vous pas réuni les commandants de corps d'armée pour leur annoncer cette nouvelle sans commentaires et en ajoutant que vous attendiez les ordres du gouvernement ?

R. Oui, car je comptais bien donner alors ma démission.

D. Vous avez adressé à vos troupes une proclamation où vous sembliez croire l'ordre social en danger ; ne pensiez-vous pas que la défense contre l'étranger devait passer avant tout ?

R. La révolution du 4 septembre était déjà une menace contre l'ordre social.

D. Ce passage ne vous a-t-il pas été inspiré par un rapport de M. Debains, qui avait été au quartier général ennemi ?

R. Peut-être bien.

D. Ne vous êtes-vous pas alors adressé au prince Frédéric-Charles pour avoir des renseignements ?

R. Je l'ai fait loyalement, comme pouvait le faire un chef d'armée.

D. Trouviez-vous utile cette infraction aux articles 255 et 256 du règlement ?

R. Oui, monsieur, je ne me considérais pas d'ailleurs comme un commandant de place.

D. Ne craigniez-vous pas que ces renseignements pussent être sinon faussés, au moins présentés sur un certain jour ?

R. Je comptais en prendre et en laisser.

D. Avez-vous gardé minute de cette lettre ?

R. Non, monsieur.

D. Avez-vous eu d'autres relations avec le prince Frédéric-Charles ?

R. Non, monsieur, pas avant le 22 ou 23, où je lui ai écrit au sujet d'un officier décédé, dont la veuve demandait à emporter le corps.

D. L'Indépendant rémois a publié le 11 septembre un communiqué.

Le greffier donne lecture de ce communiqué, que nos lecteurs connaissent, qui déclarait que le gouvernement impérial était encore le seul reconnu par l'Allemagne, qui démentait toute tentative de médiation des neutres et laissait entrevoir la possibilité d'entamer des négociations avec le maréchal Bazaine.

D. Quand avez-vous connu cet article ?

R. Le 22 septembre, par un aide-de-camp du général de Failly ; je n'y ai attaché aucune importance.

D. Quand avez-vous reçu la dépêche relative aux médecins luxembourgeois, qui voulaient quitter

Metz, et signée par le général de Stiehlé ?

Le greffier donne lecture de cette lettre et de la demande adressée à ce sujet par les autorités luxembourgeoises au chef de l'armée allemande.

R. Cette dépêche m'est parvenue le 24.

D. Vous avez été prévenu de la différence entre le nombre réel des médecins 7 et le chiffre de 9 marqué par la lettre ?

R. Non, monsieur ; le chiffre 9 existe dans la lettre du gouvernement de Luxembourg.

D. Je constate la coïncidence entre cette erreur qui contraste avec les habitudes exactes de l'armée allemande et qui a été mise à profit plus tard. Le même jour, 23, un homme à pied, portant au bout d'un bâton un mouchoir blanc, s'est présenté aux avant-postes, a été amené chez-vous et s'est fait annoncer comme envoyé de Hastings.

R. Comme courrier de l'empereur, je l'ai reçu immédiatement.

D. Vous avez eu deux entrevues ; y a-t-il eu des témoins ?

R. Le général Boyer, je crois.

D. De la part de qui venait M. Régner, quels étaient ses pouvoirs ?

R. De la part de l'impératrice : il m'a dit n'avoir aucuns pouvoirs, il m'a montré une photographie avec la signature du prince impérial.

D. Lui avez-vous parlé de votre correspondance avec le prince Frédéric-Charles, notamment d'une lettre dans laquelle vous demandiez si les Allemands reconnaissaient le nouveau gouvernement ?

R. Non, monsieur, non.

D. Régner vous a-t-il montré le laissez-passer donné par M. de Bismarck ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous avez mis votre signature à côté de celle du prince impérial ; était-ce un pouvoir que vous lui donniez ?

R. Non, monsieur.

D. Ne deviez-vous pas craindre que votre signature ne prit une portée grave et ne lui permit de faire croire plus facilement à l'authenticité des renseignements qu'il aurait pu surprendre dans votre entrevue avec lui ?

R. Je n'y attachais pas d'importance.

D. Je fais passer sous vos yeux le dernier état de substances qui vous a été remis par l'intendant Mathieu ; il constatait que vous n'aviez plus de vivres que jusqu'au 18 octobre ; Régner prétend que vous lui avez communiqué ce fait.

R. Non, monsieur, il n'a pas été question de cela.

D. Il y a une coïncidence bizarre, et c'est pour cela que j'insistais sur l'importance de votre signature apposée près de celle du prince impérial. La situation constate que vous n'aviez plus de vivres-pain que pour vingt-sept jours ; ce qui, en raison de sa date, porte l'échéance au 18 octobre ; or, M. Régner a dit que l'armée ne pourrait guère tenir au delà du 18 octobre. Cette coïncidence semble assez bizarre.

R. Il n'a pas été question des vivres, et je ne puis m'expliquer la coïncidence que vous me signalez.

D. Régner vous a proposé d'envoyer près de l'impératrice le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki. Quel résultat en attendiez-vous ?

R. C'était dans l'intérêt de l'armée ; l'impératrice était encore pour nous la régente ; nous voulions lui demander si elle avait encore pouvoir de traiter avec l'ennemi.

D. Le maréchal Canrobert a refusé de partir ; vous avez alors autorisé, par un ordre, le départ du général Bourbaki : cet ordre est daté du 15.

R. C'est une erreur ; il devait être daté du 25, et le général Bourbaki, qui l'a parcouru, m'aurait signalé cet erreur.

D. Avez-vous pensé à vous assurer que le général Bourbaki rentrerait dans Metz ?

R. Certainement ; je lui ai recommandé de revenir le plus vite possible.

D. Avez-vous cherché à avoir des garanties pour connaître le résultat de sa mission ?

R. J'ai cru qu'il y avait une entente entre le gouvernement allemand et l'impératrice pour arriver à un armistice.

La séance est levée à trois heures cinquante minutes, et renvoyée à vendredi une heure.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les anciens officiers, soit de l'armée active, soit de la mobile, qui désirent obtenir des emplois salariés dans l'armée territoriale, devront se hâter de faire leur demande au ministère de la guerre.

Cette demande doit être faite sur une feuille de papier timbré, et doit être accompagnée de l'état signalétique et des services détaillés du postulant.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Le Conseil municipal a voté, dans sa séance de samedi, toutes les propositions du maire relatives à l'établissement à Poitiers d'une Ecole d'artillerie.

» On apprendra donc avec satisfaction que, grâce au puissant patronage de notre éminent concitoyen, M. Ernoul, ministre de la justice, notre pays est doté d'un établissement militaire qui produira des avantages considérables pour la ville, en augmentant son importance scientifique, sa population et ses ressources.

» Cet établissement procurera au budget municipal le moyen de donner satisfaction à beaucoup d'intérêts publics demeurés en souffrance, en même temps qu'il sera une source de prospérité pour l'agriculture, par la consommation de ses produits, et surtout en lui procurant des engrais dont elle a le plus grand besoin, et qu'elle est obligée de faire venir à grands frais de points éloignés. »

M. le comte de Falloux, qui avait passé quelques jours à Paris, est en ce moment chez M. le marquis de Castellane, membre de l'Assemblée nationale, au château de Rochecotte. Le château de Rochecotte, placé à quelques kilomètres de Tours, dans une situation ravissante, et dominant le cours de la Loire, a été la résidence favorite du prince de Talleyrand, pendant les dernières années de sa vie.

On sait que, par sa mère, le marquis de Castellane est petit-neveu du prince de Talleyrand.

M. Deseilligny, ministre des travaux publics, après avoir reçu, hier matin, à la Préfecture de Nantes, a assisté au déjeuner donné en son honneur, à la Bourse, par la Chambre de commerce. Il a dû ensuite faire une promenade en bateau à vapeur, sur la Loire, en compagnie de plusieurs notabilités de la ville.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation de dimanche prochain se composera de *Jean le cocher*, l'un des meilleurs drames de Bouchardy, et du *Tigre du Bengale*, vaudeville, dans lequel M. Chantilly remplira le rôle de Pont-aux-Choux.

On annonce, comme très-prochaine, la mise en vente de nouveaux cigares de la Havane dits *banderitos*.

Aux termes d'un décret qui autorise la vente dans tous les débits de tabacs de cette nouvelle espèce de cigares, cette vente ne pourra avoir lieu que par caissons entiers ou par paquets entiers comprenant dix cigares.

Le prix des *banderitos* est fixé, pour les consommateurs, à 50 fr. les 250 cigares pesant un kilogramme, soit 2 fr. par paquet de 40 cigares.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme échu fin septembre.

Faits divers.

IMPRUDENCE DE VENDANGERS.—On lit dans le *Périgord* :

« Chaque année, à l'époque des vendanges, nous avons signalé l'imprudence que commettent les cultivateurs en descendant dans les cuves pour fouler la vendange.

» En dépit de tous les avis et malgré les terribles accidents qui prouvent la sagesse de cette recommandation, les gens de campagne n'en persistent pas moins dans leur funeste habitude.

» Voici un nouvel exemple, bien propre à convaincre les plus obstinés :

» C'est la commune de Peyrignac, canton de Terrasson, qui en a été affligée ; il a coûté la vie à une personne et failli en tuer deux autres.

» M. Gourdeaux, propriétaire, a fait à l'autorité la déclaration suivante, qui résume les faits :

» Le 25 septembre dernier, dans la soirée, après avoir mis la vendange dans la cuve jusqu'au tiers, le nommé Georges Teillet, qui était venu chez moi pour vendanger, sauta dans la cuve pour fouler la vendange. Les émanations qui s'en échappaient l'asphyxièrent instantanément.

» Le nommé Jean Monteil sauta aussitôt dans la cuve pour le retirer, mais il tomba à son tour presque asphyxié.

» Enfin j'y sautai moi-même pour secourir mes deux aides ; mais je ne fus pas plus heureux qu'eux et je roulai au fond de la cuve sans connaissance.

» Il ne restait plus dans la grange que le nommé Henri Boomi, qui s'empressa d'appeler au secours. Plusieurs personnes accoururent alors et nous retirèrent tous trois.

» Teillet seul avait succombé ; Monteil et moi avons été indisposés pendant quelques jours, mais maintenant nous sommes remis de cet accident. »

INCENDIE D'UNE DILIGENCE.—On écrit de Bordeaux à l'*Union nationale* de Montpellier :

« Dans la nuit de jeudi à vendredi, la diligence qui fait le service de Pézenas à Lacanne venait de dépasser le village de Faugères, portant de nombreux vendangeurs qui revenaient dans leurs montagnes, lorsqu'elle a été le théâtre d'un affreux événement.

» L'un des voyageurs qui se trouvait sous la bâche était muni d'une bouteille renfermant environ un litre et demi d'esprit-de-vin. S'apercevant qu'un cabot de la voiture vient de briser sa bouteille, il veut du moins s'assurer s'il ne pourra pas sauver une partie du liquide, et sans autre réflexion il allume une allumette. Instantanément l'esprit-de-vin prend feu et tout le dessous de la bâche ne forme plus qu'une fournaise ardente.

» Neuf personnes étaient entassées dans cet étroit espace, pêle-mêle avec des bagages. Un seul de ces malheureux, conservant sa présence d'esprit, réussit à sortir sain et sauf, en profitant d'un intervalle où la bâche n'était pas fixée à la voiture. Les huit autres n'ont pu échapper à de très-graves brûlures, et deux d'entre eux sont dans un état désespéré.

» Les voyageurs du coupé et de l'intérieur, effrayés par les cris des victimes et par les lueurs de l'incendie, purent descendre précipitamment ; le postillon coupa les traits des chevaux, et, quelques instants après, la diligence tout entière n'était qu'un brasier ardent. »

M. Armand Silvestre, dans sa chronique du *Moniteur*, cite un bel exemple de la sagesse administrative de notre pays. Cela peut paraître tellement bizarre qu'il croit de son devoir d'en garantir l'authenticité :

« Un pharmacien de province voulut, il y a quelque temps, cueillir de la digitale dans une forêt de l'Etat, pour fabriquer ce délicieux poison qui abrège les souffrances des maladies du cœur. Il fit donc une demande au garde général en offrant d'augmenter les revenus du Trésor d'une rente fixe de 6 francs par an. Ce n'était pas, comme on le voit, une médiocre affaire pour la caisse publique.

» Aussi le garde général s'empressa-t-il de transmettre la demande à son inspecteur, qui mit le même zèle à la remettre aux mains du conservateur. Ce dernier l'envoya à Paris, à M. le directeur général des forêts, qui la transmit au ministre des finances. Le ministre en confia l'étude à M. le directeur général des domaines du département, pour la faire examiner par le receveur d'enregistrement. Celui-ci, après l'avoir consciencieusement compulsée, émit un avis favorable et renvoya la requête avec cet avis au directeur du département, qui l'expédia au directeur général, le directeur général au ministre, par l'intermédiaire du secrétaire général, qui dut en conserver dans ses archives une trace authentique. Ce dernier la remit enfin au directeur général des forêts, qui la transmit au conservateur, celui-ci à l'inspecteur et l'inspecteur au garde général.

» Le pauvre pharmacien aurait pu alors commencer son opération, mais il y avait plus de six mois que les digitales avaient cessé d'être en fleur, et il faut avouer que, pendant ce temps, il aurait été presque excusable de fabriquer son poison avec des marguerites.

» Notez que l'Etat perdit un revenu net de 6 francs par ces lenteurs, sans compter que si vous voulez bien d'ailleurs évaluer le temps employé à cette affaire par la série de fonctionnaires qui en furent successivement saisis et dont plusieurs avaient des traitements considérables, vous trouverez que ces pieds d'herbes, qui ne coûtaient que 6 francs à l'apothicaire, n'en coûtaient pas moins de 60 au pays. »

M. Chapus signale dans sa chronique du *Sport* l'arrivée à Paris d'une nouvelle excentricité : une colonie de Baptistes anglais, et nous fournit de curieux renseignements sur leurs doctrines :

« D'après la doctrine des Baptistes, on ne doit administrer le baptême qu'aux adultes et par immersion, c'est-à-dire par un bain complet.

» A Paris, ce baptême leur a été donné dans une cuve remplie d'eau, assez pour que l'immersion fût entière.

» En Angleterre, afin d'imiter plus exactement le baptême que saint Jean donnait dans le Jourdain, les catéchumènes le reçoivent le plus souvent dans une rivière.

» Un de nos amis, qui voyageait, il y a quelques années, dans ce pays, fut témoin d'une grande cérémonie de ce genre.

» La foule était réunie sur les bords d'une petite rivière. Les catéchumènes qui devaient être baptisés étaient rangés sur l'une des deux rives. Hommes et femmes étaient enveloppés dans de grandes tuniques de toile blanche dans le genre des peignoirs dont on se couvre quand on sort du bain.

» C'était par une belle matinée d'été, condition indispensable, on le comprend, surtout pour le climat de l'Angleterre. Le ministre officiant adressa à la réunion un discours de circonstance. Puis il descendit dans la rivière et, appelant chaque néophyte à son tour, il le plongeait dans l'eau en prononçant la formule sacramentelle, tandis que les assistants chantaient des cantiques.

» Lorsque tous eurent été ainsi immergés, le pasteur fit un nouveau sermon, et l'assemblée se sépara toujours au chant des psaumes et des cantiques.

» Quelques tentes dressées aux abords de l'endroit où elle se tenait servaient aux nouveaux baptisés pour s'essuyer et s'habiller.

» Il n'est pas probable, ajoute M. Chapus, que cette religion balnéaire recrute beaucoup de prosélytes à Paris, surtout dans cette saison, à moins qu'on ne fasse chauffer l'eau du baptistère ou qu'on établisse par exemple une piscine dans le quartier de Passy à l'aide des eaux chaudes de ses puits artésiens ! Cela pourrait, en ce cas, réussir en faisant concurrence aux établissements de bains. »

Bulletin commercial et agricole.

La baisse des blés recommence sur les marchés de l'intérieur : on signale environ quinze marchés en baisse contre cinq en hausse.

A Marseille, le marché continue d'être faible : les arrivages sont très-nombreux et pèsent sur le marché : la dépréciation serait plus grande sur les prix si les ordres de vente ne faisaient pas défaut.

Il a été importé, avant-hier, en blés, 65,835 hectolitres.

Au Havre, malgré la faiblesse des arrivages, les cours fléchissent. A Bordeaux, la nullité des affaires rend les cours très-faibles. A Nantes, la baisse a permis aux Anglais d'acheter des farines.

Les importations étrangères reçues jusqu'à ce jour n'atteignent encore qu'un chiffre trop restreint pour avoir de l'influence sur nos marchés de l'intérieur.

Dernières Nouvelles.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante, en date de Versailles, 16 octobre, 4 heure du soir :

« MM. Chesnelong et Lucien Brun, qui s'étaient rendus à Salzbourg, sont arrivés hier soir à Paris. Ils ont vu, ce matin, plusieurs de leurs amis politiques, et il résulterait des conversations rapportées par eux que M. le comte de Chambord ferait des concessions sur la question du drapeau.

MM. Lucien Brun et Chesnelong rendront compte de leur mission demain vendredi aux délégués des bureaux des diverses nuances du parti conservateur.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie

française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 36^e fascicule, ENT à EPE est en vente.

CONCOURS DE PROSE.

Le troisième concours de prose ouvert à Bordeaux le 15 octobre, sera clos le 15 jan-

vier 1874. Cinq médailles seront décernées. Demander le programme, qui est adressé franco, à M. de Lussac, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

LE PRODUIT le plus sûr, le plus efficace, et dont l'emploi facile ne présente aucun danger, est l'EAU D'ISPAHAN, souveraine pour la recoloration et la beauté des cheveux et de la barbe, sans laisser trace de son application.

Le flacon, avec instruction, est vendu 4 fr. 50 dans les grands magasins de nouveautés du TAPIS ROUGE, à PARIS, 65 et 67, FAUBOURG SAINT-MARTIN, au lieu de 8 fr. au dépôt général. — La caisse de six flacons, 25 fr. 50. — La caisse de douze flacons, 48 fr.

Envoi marchandises franco au-dessus de 25 fr. — Albums des ameublements franco sur demande affranchie.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 40	»	50	»	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	83	»	50	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier.	362 50	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	605	»	35
Emprunt 1872 libéré.	93	»	60	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	2 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	92 40	»	00	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	510	3	75
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	211	»	1	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	892 50	»	»
— 1865, 4 %.	401 25	1	35	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	587 50	»	5
— 1869, 3 % t. payé.	435	»	1 25	»	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	998 75	3	75
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	283 50	»	50	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	805	»	1 25
Banque de France, j. juillet.	247 50	»	50	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet.	503 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	4990	»	»	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	532 50	2	50	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	687 50	2	50
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»
	360	»	»	»	»	»	»				

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication, A Souzay.

Le dimanche 9 novembre 1873, à midi,

UNE MAISON

Sise au bourg de Souzay, appartenant aux époux Levois.

Boutique, cuisine, deux autres chambres, greniers, grande cave dans le roc et pressoir, autres caves, hangar, cour et jardin. (415)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication, A Saumur,

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 26 octobre 1873, à midi,

UNE MAISON

Située à Varrains, Grande-Rue et rue des Roches-Neuves, occupée en dernier lieu par M^{me} veuve Pasquier-R-beilleau; cinq chambres, greniers, cour, jardin et caves. (416)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le 26 octobre 1873, à midi, En l'étude de M^e MÉHOUS:

1^o Une maison, située au Petit-Puy, commune de Saumur, composée d'une chambre au rez-de-chaussée, une petite cave, four, puits, une écurie, grenier, cour et jardin: le tout contenant environ 3 ares.

2^o Onze ares de vigne, situés à la Violette, commune de Saumur.

3^o Treize ares de terre, situés aux Quarts, même commune. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. S'adresser à M^e MÉHOUS. (411)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Contigues, Situées à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o 17 et 17 bis.

La première, occupée par M. Chapin, comprend: caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, terrasse et jardin: deux chambres et cabinets au premier étage; deux chambres, lieux d'aisances et mansardes au deuxième étage.

La deuxième, où habitait M^{me} Bonneau, comprend: caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, vestibule; quatre pièces au premier étage; greniers et mansarde. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire. (398)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Michel, n^o 2, et quai de Limoges, Appartenant à M. H. BAILLOU DE LA BROSSE.

Cette maison comprend: vaste logement, cour, servitudes, remise, écurie, buanderie. S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (397)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs,

LA FERME DU POMMIER-MABY

Commune de Villebernier, exploitée par les époux Château,

Comprenant bâtiments d'exploitation, cour, jardin, terres labourables et rangées de vignes, portés au cadastre de Villebernier pour une contenance de 3 hectares 97 ares, et au cadastre de Saint-Lambert-des-Lévées pour une contenance de 52 ares 80 centiares.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur Château, et, pour plus amples renseignements, voir les placards. (403)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès, A Rougeville, commune d'Artannes.

Le dimanche 19 octobre 1873, à midi, au domicile de la veuve Robert-Bataillon,

Il sera procédé, par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, à la vente publique et aux enchères de divers meubles et effets mobiliers dépendant de la communauté de M. et M^{me} Robert Bataillon, et de la succession de ce dernier; tels que tables, chaises, armoire, vaisselle, bois de lit, couette, traversin, couverture, draps, blé, orge, paille, foin, luzerne, fûts, cheval, charrette, et quantité d'autres meubles meublants et objets servant à l'agriculture.

On paiera comptant et 5 0/0 en sus. (417)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Et pour la Saint-Jean 1874, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Au château de Brézé, Le dimanche 2 novembre 1873, à deux heures après midi.

BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé, ET LES

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignés:

1^o La coupe de Charbonnière, contenant 13 hectares.

2^o La grande coupe des Semis-d'Asnières, contenant 6 hectares 97 ares 87 centiares.

3^o La coupe des Semis-de-Maigné, contenant 9 hectares 92 ares 81 centiares.

4^o La coupe des Reisses, contenant 17 hectares 68 ares 11 centiares.

5^o Deux cents pieds de chêne, situés dans la coupe de la Couché-au-Loop.

6^o Cent vingt-cinq pieds de chêne, situés dans la coupe de la Petite-Sablonnnière.

7^o Cent cinquante pieds de chêne, situés dans la coupe des Cerisiers.

8^o Soixante-seize peupliers, situés sur la ferme de Belle-Chasse.

9^o Cent pieds de chêne, situés dans la coupe de la Fouquellinière.

10^o Deux cents pieds de chêne, situés dans la coupe des Lions.

Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de la Fouquellinière, qui est sur la commune d'Épiéris.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Cendrière.

Elle se compose: au rez-de-chaussée, de deux grandes chambres, lieux d'aisances, antichambre, cuisine et cellier; au premier étage, de trois chambres à coucher et d'un cabinet; grenier sur le tout.

S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (412)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances contre l'incendie.

Fondée en 1829.

CAPITAL SOCIAL

Fonds de Primes et Réserves: VINGT-ET-UN MILLIONS.

M. CARON, agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre. (366)

HAUTES NOUVEAUTÉS.

M. Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, A SAUMUR,

DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES pour la confection et les robes.

Bonne rétribution.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.



LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Garantie: Soixante-trois Millions

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS: MOITIÉ DES BÉNÉFICES

Les assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation, qui est calculée sur le montant des primes annuelles viagères versées.

RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION ANNUELLE

Assurances Vie entière.	Assurances Mixtes.
De 1863 à 1872, la moyenne a été de 3.66 %.	De 1866 à 1872, la moyenne a été de 4.73 %.

RENTES VIAGÈRES

Tarif exceptionnel pour l'année courante.

	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
A 66 ans ...	11 71	11 64	A 75 ans ...	15 50 13 89
A 70 ans ...	13 35	12 65	A 80 ans ...	17 77 15 43

S'adresser, à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n^o 33, et à Saumur, à M. A. Thiercelin, expert, agent général de la Compagnie le Phénix. (414)

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6^e année). pour Paris et les Départements.

Paraissant le dimanche (52ⁿ par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnements d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

80 fr. en vrac à la Voirie. } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.

90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilogrammes en gare de Noisy.

PAIEMENT: 1^o comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2^o traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3^o traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL: TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.